

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple -Un But -Une Foi**

.....

**Madame la Présidente du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Honorables membres du comité**

**Mesdames et Messieurs les représentants des missions diplomatiques**

**Mesdames et Messieurs les représentants des institutions spécialisées des Nations Unies**

**Mesdames, messieurs,**

Permettez moi au nom de la délégation du Mali de vous adresser ainsi qu'aux autres membres du comité nos vives félicitations pour la confiance placée en vous pour le suivi de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Je tiens à vous assurer de notre franche et indéfectible collaboration pour le succès de nos délibérations.

Je voudrais également saisir cette opportunité qui m'est offerte, en ce premier mois de l'année 2006, pour vous souhaiter à vous-même et à l'ensemble du comité une bonne et heureuse année et une concrétisation plus pertinente des engagements de nos gouvernements quant à l'application de l'égalité des chances entre hommes et femmes

**Madame la présidente,**

La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

Je profite donc de cette occasion pour remercier vivement la Division de la Promotion de la femme pour l'assistance dont nous avons bénéficié dans la production du présent rapport à travers les services de la consultante commise à cet effet.

Mon intervention sera axée globalement sur les progrès réalisés en fonction des contextes politiques successifs au Mali, les difficultés rencontrées et les perspectives envisagées dans les différents domaines sectoriels.

**Mesdames et Messieurs les membres du comité,**

Le Mali, depuis son accession à sa souveraineté nationale et internationale en 1960, a connu successivement trois régimes politiques. Ces différents régimes ont tous mis la question de la promotion de la femme et de l'enfant au centre des préoccupations majeures de leurs gouvernements successifs.

Ainsi :

De 1960 à 1968, les premiers dirigeants ont mis en place un système de parti unique de fait avec un régime socialiste dirigé par l'Union soudanaise RDA. Ce régime a été

**De juin 1992 à nos jours**, le pays connaît un multipartisme intégral et compte aujourd'hui plus de 85 partis politiques.

On assista alors à l'éclosion de la vie associative (20.000 associations et 3.000 ONG en 1995) et à la création du **Commissariat à la promotion de la femme** en 1995 rattaché à la Primature avec des démembrements au niveau de chaque région administrative du Mali.

Ce dispositif institutionnel a été complété par la nomination d'un délégué ministériel chargé de veiller à la prise en compte de la dimension femme dans les programmes et projets sectoriels.

La pression des associations féminines combinée à la volonté politique affichée du Gouvernement a abouti en septembre 1997 à la création du **Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF)**.

Le MPFEF est doté de services centraux, régionaux et subrégionaux, ainsi que des services rattachés. Il dispose en outre de points focaux en genre au sein des autres départements ministériels.

C'est dire qu'au Mali, sur le plan institutionnel, il a toujours existé un mécanisme gouvernemental de prise en charge de la promotion sociale, économique et juridique de la femme à des degrés différents, bien entendu. C'est ce qui explique la présence du Mali et sa participation à tous les forums de discussion sur les femmes ou en leur faveur, depuis Mexico jusqu'à l'après Beijing.

**Madame la Présidente,**

Il est un plaisir pour moi de participer à cette séance de travail du Comité de la Commission de la Femme, de l'Enfant et de la Famille au Mali.

**Sur le plan des dispositions constitutionnelles pour éliminer la discrimination, on peut retenir entre autres :**

- La Constitution de 1992 pose clairement le principe de l'égalité en droit et en devoir, de la non discrimination et des libertés individuelles ;
- Le Code pénal révisé en 2001 punit tout acte de discrimination raciale ou ethnique ;
- La Loi sur la santé de la reproduction de juin 2002 pose le principe de l'égalité des hommes et des femmes en matière de santé reproductive ;
- Le Code de travail de 1992 et la Loi portant statut général des fonctionnaires de

## Dans le domaine de la santé et de la planification familiale

- L'adoption de stratégies novatrices en santé de la reproduction parmi lesquelles figurent :
  - la gratuité de la césarienne (soins pré- per et post opératoires) instituée par le Gouvernement en 2005 ;
  - la gratuité du dépistage du cancer du col de l'utérus et du sein dans les structures de santé étatiques et communautaires ;
  - la distribution gratuite de moustiquaires imprégnés et de nouvelles formules pharmaceutiques aux femmes fidèles aux

Le Gouvernement actuel compte 5 femmes Ministres sur 29. On note aussi une femme

Ces chiffres, malgré leur avancée par rapport aux situations antérieures, dénotent une  
faible représentation des femmes dans les instances de décision

structures gouvernementales auront un impact certain sur l'amélioration du statut de la femme malienne.

Nos attentes sont également grandes par rapport aux perspectives concernant l'adoption du projet de réforme du droit de la famille et des personnes, la loi d'orientation agricole et la tenue des états généraux du foncier.

**Madame la Présidente du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,**

**Honorables membres du Comité**

